

REGLEMENT DE L'APPEL A PARTICIPATION **« DEVENEZ CHEF-TESTEUR LE PARFAIT »**

Article 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La Société *O-I Sales & Distribution France SAS* (ci-après dénommée « Le Parfait »), Société par Actions simplifiée au capital social de 55 137 000 euros, dont le siège social est situé 64, Boulevard du 11 novembre 1918 - (69100) VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 484 896 725 organise du 02/01/2012 au 31/12/2012 inclus, un appel à participation intitulé « *Devenez Chef-Testeurs Le Parfait* » (ci-après, « l'Appel »).

Article 2 – PERSONNES CONCERNEES / PARTICIPANTS

La participation à l'Appel est ouverte, entre le 02/01/2012 et le 31/12/2012, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (ci-après les « Participants »).

La participation à l'Appel implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « Règlement ») et des modalités de déroulement de l'Appel.

Tout participant au présent Appel (ci-après « le Participant ») contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement se verra privé de son droit de participer à l'Appel.

Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ne peuvent participer que les personnes s'étant inscrites au préalable sur le site www.leparfait.fr via un formulaire de participation en ligne.

Il y aura 6 appels à participation tout au long de l'année. Ces appels à participation se feront via la page Facebook de la marque, par le biais d'un encart sur les e-newsletters envoyées à la base de contacts Le Parfait et sur le site www.leparfait.fr, rubrique « Les vidéos-recette en duo ».

Sur la base des réponses des internautes au formulaire en ligne, Le Parfait contactera par téléphone les Participants afin de leur poser quelques questions.

Le Parfait sélectionnera au total 12 Participants, soit 2 participants pour chaque appel à candidature (ci-après « les Témoins »).

Article 4 – OBJET DE L'APPEL

Le but de l'Appel est le suivant : Le Parfait se déplacera chez les Témoins afin de tourner une vidéo (ci-après les « Vidéos »).

Cette prise de vue aura lieu au domicile de chaque Témoin et aura pour cadre leur cuisine.

Deux personnes de Le Parfait ou de toute société désignée par elle se déplaceront ainsi chez les Témoins.

A la fin de chaque tournage (ou postérieurement), il pourra être demandé aux personnes de répondre à quelques questions (éventuellement sous forme de questionnaire).

La Société Organisatrice n'a aucune obligation d'exploiter les vidéos tournées.

Les dates de tournage disponibles seront à chaque fois précisées lors des appels à participation. L'heure de RDV sera fixée au cas par cas avec chaque participant.

Il sera remis à chaque témoin 1 lot de 6 confituriers et 1 tablier Le Parfait.

Article 5 – UTILISATION DES VIDEOS

Chaque Témoin autorise, à titre gracieux, Le Parfait, le droit d'utiliser son image, telle que captée dans les Vidéos tournées, ainsi que son nom et son prénom, pour le monde entier, pour une durée de 2 ans, par tout procédé, pour une utilisation non commerciale, commerciale ou promotionnelle, sur les supports suivants : sites www.leparfait.fr, www.leparfait.com, sur la page Facebook de la marque ainsi que sur les plateformes de partage de vidéo telles que Youtube, Dailymotion, Itunes.

A cet effet, chaque Témoin accepte de compléter et de signer l'autorisation telle que figurant en annexe du Règlement.

Article 6 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE.

Lors de la demande de participation en ligne, Le Parfait se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement des lignes téléphoniques empêchant le bon déroulement de l'inscription.

Eu égard à la nature particulière d'Internet et compte tenu de la complexité des réseaux mondiaux, de l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, de l'afflux à certaines heures des utilisateurs, des différents goulots d'étranglement à certains endroits de l'Internet, des limites techniques d'Internet, concernant les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, de détournement des données et risques de contamination par d'éventuels virus, Le Parfait ne pourra être tenue pour responsable de la qualité de la liaison Internet du Participant.

Lors de la participation à l'Appel, tous les dommages matériels ou immatériels causés aux Participants ou à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ne sauraient être imputées à Le Parfait.

Il en est de même dans le cas où l'un des Participants se trouve dans l'impossibilité de se connecter au site www.leparfait.fr du fait, notamment, d'un défaut technique ou de l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Appel si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice sera dégagée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries...).

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute information d'identité ou d'adresse fausse, entraîne l'exclusion de l'Appel.

Article 7 – DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre de l'Appel. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.

Ce droit peut être exercé gratuitement auprès de :

ECCLA
« Devenez Chef Testeur Le Parfait »
47 rue Louis Blanc
92971 Paris La Défense

En indiquant nom, prénom et adresse postale.

Article 8 - MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Parfait se réserve le droit de modifier les articles du Règlement et notamment les conditions de sélection des Participants, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de Le Parfait.

Article 9 - LITIGES

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera du tribunal compétent de Paris. Toute contestation relative à l'Appel devra être formulée dans le délai légal.

AUTORISATION DE DIFFUSION

PERSONNE MAJEURE

Je soussigné (e) (*nom*) _____, *prénom* _____,
de nationalité _____, né(e) le _____
demeurant _____

donne à la société ***O-I Sales & Distribution France SAS***, Société par Actions simplifiée au capital social de 55 137 000 euros, dont le siège social est situé 64, Boulevard du 11 novembre 1918 - (69100) VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 484 896 725, l'autorisation de reproduire mon image, mon nom et mon prénom à des fins non commerciale, commerciale ou promotionnelle, par tout procédé, sur les supports suivants : sites www.leparfait.fr, www.leparfait.com, sur la page Facebook de la marque ainsi que sur les plateformes de partage de vidéo telles que Youtube, Dailymotion, Itunes.

La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 2 ans.

Je garantis ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image.

Pour tout litige relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la terminaison du présent contrat, il est expressément fait attribution de juridiction au Tribunal compétent de Paris.

A _____

Le _____

Signature de la personne concernée (1)